MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Nièvre

Commune : Mars-sur-Allier

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint Julien

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint Julien

Protection : classement

Arrêté : classement le 12/07/1886

Étendue de la protection : classement en totalité

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.